

# Extension du Ségur



Montreuil, le 14 avril 2022

## Toujours pas de décret, la lutte continue !

La CGT Fonction Publique d'Etat (UFSE CGT) a été reçue, avec la CGT PJJ, par le cabinet de la Ministre de la Fonction Publique le 13 avril.

Le périmètre des professionnels concernés par l'extension du Ségur à la filière socio-éducative est défini par les fonctions occupées et non par le corps d'appartenance. Ainsi, seul le critère de la participation à la prise en charge des usagers au sens du code de l'action sociale et des familles a été retenu par l'administration. Par conséquent, certaines fonctions de la PJJ seraient déjà concernées et d'autres non.

Pour la CGT PJJ, le simple fait qu'elle ne soit pas octroyée à tout le monde est **inacceptable** et démontre leur méconnaissance de nos missions !

Néanmoins, il nous a été confirmé que les arbitrages n'étaient pas encore arrêtés. Pour preuve, des corps auraient encore été ajoutés mardi au dispositif.

**La CGT PJJ via sa fédération, poursuit la lutte en demandant une rencontre en urgence avec le 1<sup>er</sup> ministre, seul et dernier décisionnaire à ce jour.**



CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex  
Tél. Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : [cgtpjj.national@gmail.com](mailto:cgtpjj.national@gmail.com) – Site internet : [www.cgtpjj.org](http://www.cgtpjj.org) - Facebook : CGT PJJ Justice

# Séгур et PJJ



Montreuil, le 12 avril 2022

## La Lutte continue !

Le 6 avril, seul le décret sur l'extension du Ségur dans la Fonction Publique Territoriale a été présenté au Conseil Commun de la Fonction Publique. Le 7 avril, la ministre de la Fonction Publique, dans le cadre d'une audience sur la revalorisation du point d'indice confirmait à la CGT de la Fonction Publique d'Etat que les arbitrages n'étaient pas encore arrêtés.

Depuis le 18 février, les réunions interministérielles s'enchaînent pour définir le périmètre des corps qui vont pouvoir en bénéficier dans toute la Fonction Publique. A ce jour, s'il est assez évident que notre administration sera concernée, il n'est pas envisageable pour notre organisation syndicale que certains professionnels de la PJJ en soient écartés.



Par conséquent, la CGT a demandé une rencontre à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique pour défendre ses revendications et faire en sorte que tous les agents puissent en bénéficier.

**La CGT sera donc reçue le 13 avril et la CGT PJJ y sera représentée pour défendre l'intérêt de tous les professionnels !**

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex  
Tél. Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : [cgtpjj.national@gmail.com](mailto:cgtpjj.national@gmail.com) – Site internet : [www.cgtpjj.org](http://www.cgtpjj.org) - Facebook : CGT PJJ Justice

# Prime Ségur

## Extension à la Fonction Publique d'Etat



Montreuil, le 6 avril 2022

Ce jour, à l'occasion de la CAP des Chefs de Service Educatif, l'administration centrale a affirmé qu'**aucun arbitrage** n'avait encore été pris par le Gouvernement sur l'extension de la prime Ségur dans la filière socio-éducative de la Fonction Publique d'Etat, donc au ministère de la Justice et par conséquent à la PJJ.

L'administration centrale a précisé qu'une dernière réunion interministérielle devait encore se tenir, normalement demain. Si les travaux semblent avoir avancé, rien n'est encore décidé à ce jour concernant les périmètres des corps concernés. Cela a également été confirmé par la directrice de la PJJ lors de sa rencontre avec certaines organisations syndicales (OS) représentatives à Toulouse.

La CGT PJJ regrette que les OS n'aient pas été associées à ces négociations, ce qui participe grandement à la confusion sur ce dossier. Toutefois, la CGT PJJ et sa fédération l'Union Fédérale des Syndicats de l'Etat CGT, comme d'autres OS certainement, ont interpellé le cabinet du Garde des Sceaux et celui du Premier Ministre.

La CGT PJJ reste donc prudente pour le moment et vous informera une fois que des informations fiables auront été données.

**Pendant ce temps, la CGT PJJ continue à se mobiliser pour que cette revalorisation touche tous les personnels de la PJJ !**

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex  
Tél. Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : [cgtpjj.national@gmail.com](mailto:cgtpjj.national@gmail.com) – Site internet : [www.cgtpjj.org](http://www.cgtpjj.org) - Facebook : CGT PJJ Justice